

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet : Réglementation circulation et stationnement exposition de voitures.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique;

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant la demande présentée par Monsieur ROYEAU, président créateur CAP 72 ;

ARRETE

Article 1 : En raison d'une exposition de voitures anciennes et sportives organisée par le CAP 72, le stationnement sera interdit sur la place du Général du Gaulle ainsi que sur les places de parking situées rue de la Halle le dimanche 17 septembre 2023 de 08H00 à 14H00.

La circulation sera également interdite rue de la halle le dimanche 17 septembre 2023 de 09H00 à 13H00.

Article 2 : La signalisation matérialisant l'interdiction de circuler et de stationner sera mise en place par les services techniques communaux le Vendredi 15 septembre 2023.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 07 Septembre 2023

LE MAIRE Emmanuel D'AILLIERES

